

NOTE

Destinataires : Aux responsables qualité des laboratoires et aux directeurs de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique des établissements de la grappe de Montréal

Date : 31 mars 2017

Objet : **Responsabilité du CHUM au 1^{er} avril en matière de qualité et de gestion des risques**

Mesdames,
Messieurs,

En lien avec la mise en œuvre d'Optilab et des responsabilités qui incombent au Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) en tant que centre serveur de la Grappe CHUM à partir du 1er avril, la présente a pour but de vous informer de mécanismes de communication en matière d'enjeux prioritaires de qualité et de gestion des risques, lesquels ont été convenus avec vous lors de notre rencontre d'aujourd'hui. Tel que discuté, bien que nos mécanismes de collaboration soient à définir et que nos plans de travail seront élaborés collectivement, il importe que nous soyons informés dès maintenant et sans délai de tout événement majeur survenu dans vos établissements respectifs, en lien avec la qualité et la gestion des risques des services des laboratoires, susceptible d'avoir un impact pour les patients. À cet égard, **nous vous demandons de communiquer au service de la qualité et de la gestion des risques de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) du CHUM, tout événement avec conséquence majeure, de vigie ou à potentiel médiatique se produisant dans l'un de vos laboratoires, ou en lien avec les services qu'ils dispensent.**

- **Évènement de vigie pour le CHUM (sentinelle)** : incident ou accident qui se produit ou qui est susceptible de se produire fréquemment, dans plusieurs services de l'établissement ou qui pourrait, dans d'autres circonstances, être un accident avec conséquence majeure ou lors de circonstances considérées comme une urgence majeure dans la Politique de garde des directeurs, n° 10 700 (suicide, désastre interne ou externe, panne majeure d'électricité, des systèmes informatiques, du système téléphonique, etc.).
- **Évènement à potentiel médiatique** : incident ou accident qui, de par sa nature, pourrait intéresser les médias. Un suivi immédiat et une analyse approfondie sont habituellement indiqués.
- **Évènement avec conséquence majeure** : événement qui entraîne une conséquence permanente sur l'état de santé ou le bien-être général d'un patient, que ce soit au niveau des fonctions physiologiques, motrices, sensorielles, cognitives ou psychologiques (altération, modification ou perte de fonction ou d'autonomie) (gravité G), une intervention urgente pour le maintien de la vie (intubation, ventilation assistée, réanimation cardio-respiratoire) (gravité H), ou encore le décès (gravité 1).

Afin d'informer le service de la qualité et de la gestion des risques de la DQEPE du CHUM :

1. Contacter la chef du service de la qualité et de la gestion des risques **Mme Michèle Mayer : 514 890-8000 poste 14695** ou la conseillère en qualité et gestion des risques attitrée au laboratoire **Mme Aurore Ware : 514 890-8000 poste 15136;**
2. Si non rejointes, vous pouvez communiquer avec Mme Rachelle Rivert-Jean, agente administrative du service au poste 14337;
3. Si ces événements surviennent en soirée, la nuit, la fin de semaine ou une journée fériée, laisser un message avec vos coordonnées afin que nous puissions communiquer avec vous dans les meilleurs délais et également **aviser le directeur de garde du CHUM** en composant le 514-890-8000 et demandant d'être transféré au Directeur de garde.

Bien que nous soyons appelés à revoir ensemble l'organisation des nombreuses activités qui nous incombent au regard de ce grand changement, nous sommes confiants que cette transition sera harmonieuse et vous remercions de votre collaboration pour assurer et maintenir le soutien offert jusqu'à présent aux laboratoires.

Au plaisir de collaborer avec vous.



Jeanne-Évelyne Turgeon
Directrice de la qualité, de l'évaluation,
de la performance et de l'éthique